

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 6 juillet 2022 se tient à 19 h 37, à la salle Sommet étoilé de la MRC du Granit, une séance extraordinaire du conseil des maires de la MRC du Granit.

Conformément aux dispositions de l'arrêté no 2022-024 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 25 mars 2022 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) » la séance s'est tenue en présentiel et la présence du public est permise.

Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

André Béliveau, maire suppléant	Audet
Renaud Gosselin, maire suppléant	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Nathalie Harton, mairesse suppléante	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Daniel Gendron	Nantes
Dominic Boucher Paquette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Pierre Dumas	Sainte-Cécile-de-Whitton
Denis Poulin	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Suzie Roy	Saint-Romain
Nicolas Blouin, maire suppléant	Saint-Sébastien
Martine Brouard	Stornoway
Denyse Blanchet	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Annie Hébert, responsable de projets, est présente.

Madame la préfet préside la séance. À titre de greffière-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

**1.0****QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

**2.0****ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil des maires étant tous présents et à la suite du consentement unanime de ces derniers, il est demandé d'ajouter les sujets suivants au point 6.0 Varia :

- Bâtiments patrimoniaux

- Messe anniversaire

**2022-129****ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
ORDRE DU JOUR**

<b>R</b>	<b>1.</b>	ORDRE DU JOUR
<b>I</b>	<b>2.</b>	TOUR DE TABLE DES MUNICIPALITÉS
<b>I</b>	<b>3.</b>	ENTENTE DE PARTICIPATION – PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE
<b>I ou R</b>	<b>4.</b>	APPLICATION DE LA LOI - COMPÉTENCES DE LA MRC
<b>I</b>	<b>5.</b>	PÉRIODE DE QUESTIONS
<b>I ou R</b>	<b>6.</b>	VARIA
<b>R</b>	<b>7.</b>	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2.0****TOUR DE TABLE DES MUNICIPALITÉS**

Dans le cadre de l'atelier précédant cette séance, chacun des maires a été invité, à tour de rôle, à partager l'orientation de la décision prise ou à prendre par leur conseil municipal quant à l'intérêt de participer au projet éolien. Chacun a aussi été invité à poser des questions sur leur participation ou leur intérêt à participer au projet communautaire éolien Haute-Chaudière.

**3.0****ENTENTE DE PARTICIPATION – PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE**

J'explique que des rencontres ont eu lieu avec les avocats de la MRC et ceux d'EDF, lesquels ont proposé des modifications à l'entente. Nous espérons obtenir une entente par les deux parties sous peu.

**4.0****APPLICATION DE LA LOI - COMPÉTENCES DE LA MRC**

Dans le cadre de l'atelier de travail, il a été discuté des dispositions de la loi quant à un départ ou un ajout d'une municipalité au territoire de la MRC du Granit et de l'impact potentiel pour les autres en regard des quotes-parts ou dans ce cas-ci, sur la participation au projet communautaire éolien. La loi encadrant ce genre de situation, il n'y a donc pas lieu de prévoir des clauses spécifiques à ce sujet dans le cadre du projet éolien.

5.0

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

6.0

---

**VARIA****Patrimoine bâti**

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic mentionne la participation de la ville et quelques municipalités au Programme des bâtiments patrimoniaux et demande à quel moment l'entente leur sera fournie. Des validations seront faites auprès de la personne responsable du dossier.

**Messe anniversaire**

Madame Martine Brouard, mairesse de la Municipalité de Stornoway, suggère que la mairesse de la Ville soit appuyée d'une façon qui lui conviendra dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire de la tragédie ferroviaire, l'an prochain. Des discussions ont lieu quant aux différentes possibilités et de ce qui pourrait être fait. La mairesse de la Ville de Lac-Mégantic accueille les différentes propositions avec reconnaissance.

7.0

---

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE****2022-130****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance extraordinaire du conseil des maires du 6 juillet 2022 soit levée, il est 19 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir  
Préfet

Sonia Cloutier  
Greffière-trésorière  
Directrice générale